

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 15 juin 2026

Membres

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Le quinze juin deux mille vingt-six à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 04/06/2026

Etaient présents : Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Nicole PICHAT, Coralie PERSIANI, Jocelyne PINAY, Agnès DUPERRAY, Elisabeth OLIVIER, Chloé GUILLON

Pouvoir : Philippe COMBET à Agnès DUPERRAY

Absents excusés : Alain JOUBERT, Odile CHALANDON, Nicole ROUX

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° CA 2026-11 Convention 2026 semaine bleue intercommunale – autorisation de signature

Martine AZIZ-GUILLEMOT, Vice-présidente, expose au Conseil d'Administration le contenu de « la Semaine Bleue ». Ce dispositif, créé en 1951, est une semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées. Chaque année, de nombreuses manifestations sont organisées partout en France à destination de cette population.

La commune de Montanay souhaite poursuivre sa collaboration en 2026 avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Neuville sur Saône, Quincieux et Saint Germain au Mont d'Or pour la mise en place de sorties et animations durant la Semaine Bleue. Cette collaboration vise à offrir des activités enrichissantes et conviviales aux seniors de la région.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-266901479-2026.0615-0A202611-0E

Une convention doit être établie afin de détailler les modalités de participation de chacun des CCAS aux différentes prestations payantes (visite le 6/10/2026, pièce de théâtre 7/10/2026, la séance cinéma du 8/10/2026, après-midi dansant le 9/10/2026, conférence du 5/10/2026).

Un CCAS se chargera du paiement des prestations, les 3 autres s'engagent à le rembourser selon la clef de répartition suivante :

- Pour l'après-midi dansant : nombre de seniors de plus de 70 ans par commune. Pour Montanay, le taux est de 19 % (9/10/2026)
- pour la séance de cinéma : participation forfaitaire de 2.50 € par personne (8/10/2026)
- pour la sortie du 6/10/2026 : participation par participant de 58.50 € (nombre estimé 12)
- pour la séance de théâtre du 7/10/2026, taux de 19 %
- pour la conférence du 5/10/2026, taux de 19 %

Il est précisé qu'en fonction des fournisseurs, la facturation pourra se faire directement auprès de chaque ccas selon la répartition ci-dessus.

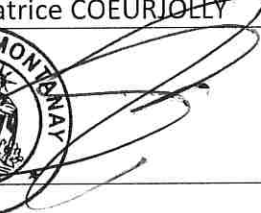
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Article 1 : Autorise le Président à signer la convention dans les conditions exposées.

Article 2 : Dit que selon le cas, le CCAS de Montanay remboursera, dans les conditions exposées, le CCAS qui aura financé la prestation ou payera la prestation directement auprès du fournisseur.

A Montanay, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Président, Patrice COEURJOLLY
	 

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,
Le Président,*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le : 19/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E.lesquite.com

99_DE - 069-286901479-20260615-CR202611-DE